

## DEC201721INSU

**Décision portant nomination de Monsieur Roger PONS aux fonctions de chargé de mission à temps partiel (CMTP) – INSU.**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Roger PONS, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2021 au 31/12/2021 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer le suivi technique des programmes spatiaux.

Pour l'exercice de cette mission, Roger PONS demeure affecté à l'Institut de recherche en astrophysique et planétologie (UMR5277 – IRAP), Université de Toulouse Paul Sabatier, 9 avenue Colonel Roche, BP 44346 TOULOUSE CEDEX 4, 31028 TOULOUSE.

**Article 2**

Du 01/01/2021 au 31/12/2021, Roger PONS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR 14).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le *1<sup>er</sup> Décembre 2020*

  
Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT

